

Coup d'envoi pour
une nouvelle formation...

Editorial

Profor II

Ecoles de gardes forestiers
de Lyss et de Maienfeld

Revalorisation du rôle des
responsables cantonaux...

Formation complémentaire
des enseignants...

Agenda

Flash CFFF:
Profor II sous la loupe

Adoption de la loi sur la
formation professionnelle

CODOC actuel:
Actualités CODOC

Information: Nouveau
matériel pédagogique



pouice

COUP D'ENVOI POUR UNE NOUVELLE FORMATION DES GARDES ET DES CONTREMAÎTRES FORESTIERS

A Lyss comme à Maienfeld, le prochain cycle de formation de garde forestier se donnera sous une nouvelle forme: pour la première fois, il sera en effet partiellement composé de modules. Les conseils de fondation des deux écoles ont approuvé le nouveau principe début avril. Il s'agit d'un projet pilote qui sera réalisé dans le cadre de PROFOR II. Comme les modules proposés font aussi partie de la formation de contremaître forestier, ils seront organisés en collaboration avec le Centre de formation Le Mont-sur-Lausanne et avec l'Association suisse du personnel forestier.

Le début de la nouvelle formation de garde forestier et de contremaître forestier se compose de sept modules d'introduction (voir encadré). Ils peuvent être suivis en cours d'emploi, de septembre 2000 à fin 2001. Pour qui souhaite devenir garde forestier après avoir suivi les modules d'introduction, une pratique professionnelle préalable reste nécessaire. Cette dernière peut être acquise parallèlement à la formation, dans une exploitation ou dans une entreprise forestière. La durée de l'expérience professionnelle a été réduite à 18 mois pour ce projet pilote. Les forestiers-bûcherons qui terminent leur apprentissage en milieu d'année peuvent donc déjà participer aux modules dès l'automne.

SUITE PAGE 2

Coup d'

Bulletin pour la formation forestière

N° 2
Août 2000

EDITORIAL

Montrer ce dont la branche est capable

Pour débarder des troncs d'arbres, il faut de la force. Cette remarque est banale, mais elle s'applique bien à toutes les activités professionnelles: avec de l'énergie, de la volonté, de l'opiniâtreté, des connaissances professionnelles, de la confiance en soi et des idées, on peut faire bouger bien des choses. En agissant ensemble, on peut rassembler les idées, les expériences et concentrer les énergies. Ceci concerne aussi la communication de la branche vers l'extérieur, par exemple l'information professionnelle à l'intention des médias, des écoles, de la relève professionnelle ou encore les contacts avec les organisations proches de l'économie forestière. Cela fait bien longtemps que la foresterie n'est plus un système fermé sur lui-même. Il s'ouvre afin de favoriser les échanges, de répondre aux besoins et, inversement, pour défendre ses propres intérêts.

Mon premier contact avec CODOC remonte à deux ans. Je me suis efforcée alors d'obtenir une vue d'ensemble sur la branche forestière. Au début, les arbres me cachaient la forêt: organisations et institutions publiques, associations, entreprises... il n'était pas simple de saisir le monde forestier dans sa globalité et je pense que je ne suis pas la seule personne dans ce cas. Il faut donc pouvoir compter sur des adresses de contact connues et reconnues, qui facilitent l'introduction dans l'économie forestière. L'un des buts de la collaboration avec CODOC est de développer ses propres relations publiques et de positionner cette organisation en tant que balise dans la diversité des professions forestières. Ceci facilite le travail exigeant d'information sur les tâches des forestiers. Pour accrocher nos publics, nous utilisons le nouveau logo. Ce dernier frappe l'oeil, son look est unique, on le reconnaît tout de suite. Grâce à «coup d'pouce», au «bulletin pour les maîtres d'apprentissage» et à l'information dans la presse professionnelle, un contact régulier est assuré à l'intérieur de la branche. De plus, nous sommes en train de terminer la production d'un matériel d'exposition qui, dès le mois d'août, sera mis à disposition des écoles professionnelles, des foires, des manifestations ou encore des foyers. Enfin, nous repensons complètement le site internet, que l'on pourra consulter vers la fin de l'année. Toutes ces mesures ont pour but d'attirer davantage l'attention sur les forestiers.

Notez bien: nous ne nous contentons pas de communiquer simplement un peu plus, en répétant ce qui s'est fait depuis quelques dizaines d'années. Pas du tout. Les contenus à transmettre sont intéressants et révèlent la modernité de la branche. La modularisation, par exemple, crée des conditions de formation résolument tournées vers l'avenir. Cette innovation enrichira l'image des métiers de la forêt.

Je vois un potentiel dans l'information professionnelle de l'éco-nomie forestière. J'y vois surtout une opportunité à saisir pour faire encore mieux connaître la foresterie et ses réalisations. Il y a là un potentiel qu'il s'agit d'utiliser de façon plus consciente et plus systématique.

Marion Tarrach, Tarrach Public Relations, Bâle

**COUP D'ENVOI POUR UNE NOUVELLE FORMATION...**

Les modules sont des unités d'enseignement autonomes qui traitent d'un thème bien défini. Ils sont organisés par blocs de cours et durent entre 40 et 80 heures. Ils englobent aussi un certain nombre d'heures consacrées à l'étude personnelle, aux travaux relatifs à un projet ou à la préparation des examens. Tous les modules sont accessibles aussi bien à Lyss qu'à Maienfeld. Les candidats sont libres de choisir le lieu d'enseignement qui leur convient. Chaque module se termine par un examen qui permet de vérifier que les compétences transmises sont effectivement maîtrisées.

L'introduction de mêmes modules pour deux formations professionnelles distinctes constitue une première: les futurs contremaîtres et gardes forestiers s'asseyent au début sur les mêmes bancs d'école. Il est même concevable que l'on ne se décide pour l'une ou l'autre des deux formations qu'après avoir suivi les sept modules d'introduction. Et ce n'est pas tout: il est même possible de suivre une partie des modules et de remettre la suite à plus tard; ou encore de les prendre isolément à titre de formation continue, sans viser un titre professionnel déterminé.

Après avoir terminé les modules d'introduction, les gardes et les contremaîtres forestiers suivront des chemins d'apprentissage différents. Pour obtenir le titre professionnel visé, les futurs contremaîtres

PROFOR III

LA DIRECTION DU PROJET APPROUVE LA FILIÈRE «HAUTES ECOLES SPÉCIALISÉES»

Le projet PROFOR II a été mis sur les rails il y a deux ans par la Confédération. Il réunit tous les acteurs forestiers offrant des formations initiales ou des formations continues. Son but: une politique de formation forestière commune. Durant ces deux années, les travaux ont avancé rapidement. Certaines mesures proposées ont déjà pu être mises en oeuvre.

Le projet partiel 1 «Ecoles de gardes forestiers» s'occupe du nouveau mandat confié aux écoles de gardes forestiers. La prestation de ses écoles, en plus de la formation des gardes forestiers, comprend des cours de perfectionnement, des activités de conseils et la location des infrastructures. La collaboration plus étroite entre les deux institutions est aussi un élément important: une commission commune a été créée à cet effet. La question du nom que porteront les écoles est encore ouverte.

Dans son rapport final, le projet partiel 2 («Compétences-clés») a présenté un concept stratégique pour l'économie forestière. A partir des principes directeurs ainsi formulés, les compétences de chaque profession forestière ont été définies. Ces résultats serviront de référence pour les autres projets partiels et pourront être pris en compte dans les profils des professionnels. Les principes directeurs seront discutés par les milieux forestiers, mais ils seront aussi présentés à l'extérieur de la branche, par exemple grâce aux services d'orientation professionnelle.

Le projet partiel 3 «Modularisation» travaillera sur trois projets pilotes à partir de l'automne 2000. La modularisation est un travail d'équipe, car les mêmes modules de formation sont offerts en des lieux différents et pour des cycles de formation distincts. C'est pourquoi la coordination entre les pourvoyeurs de modules, tous représentés dans le sous-projet 3, est très importante. Cette coordination est assurée par un groupe chargé de la mise en oeuvre des projets pilotes. Ceux-ci seront évalués spécifiquement et les résultats permettront de décider de la suite à donner à la modularisation.

Le projet partiel 4 «Haute Ecole Spécialisée» a également rendu son rapport final, dans lequel on propose la création d'une filière forestière dans une Haute Ecole Spécialisée pour l'année scolaire 2003/04. La Direction du projet a approuvé cette demande. L'Economie forestière association suisse (EFAS) et la Conférence des chefs des départements forestiers cantonaux vont maintenant étudier ce rapport. Si ces institutions acceptent la proposition, il sera alors possible de déposer une demande auprès de la Haute Ecole Spécialisée pressentie. Une décision est attendue pour l'automne. La Direction du projet recommande de choisir la Haute école spécialisée bernoise.

Lors de leur dernière séance, la Direction et la Commission du projet ont relevé la grande importance des activités d'information et de relations publiques. Ces dernières devront être intensifiées et il faudra communiquer les résultats des projets partiels de façon claire et accessible.

doivent totaliser encore huit modules. Un cours compact qui s'étendra du début 2002 à octobre 2003 leur sera proposé dans les écoles de gardes forestiers. Pour participer à ce cours, il faudra réussir un examen intermédiaire. Dans ce projet pilote, la durée de la formation de garde forestier sera augmentée à 2 ans. Elle tiendra donc déjà compte des exigences de la nouvelle loi sur la formation professionnelle.

Ce projet pilote va livrer les premières expériences issues du système flexible de la modularisation. Ce processus sera analysé en cours de réalisation afin d'identifier ses atouts et ses faiblesses. On disposera ainsi des bases de discussion nécessaires pour décider de l'avenir du système modulaire. La branche forestière fait ainsi preuve d'innovation, à l'instar d'autres professions qui prévoient ou offrent déjà des cycles de formation initiale et de formation continue par modules (par exemple dans les domaines de la santé, de l'agriculture et de la construction).

Les sept modules d'introduction offerts sont :

Organisation de coupes
23.10 – 03.11.2000

Génie: bases
05.03 – 09.03.2001

Génie: pratique – conduite de chantier
12.03 – 16.03.2001

Connaissance des stations et botanique forestière
30.04 – 04.05.2001

Conduite du personnel I: bases
11.06 – 15.06.2001

Sylviculture
20.08 – 24.08.2001

Cubage et préparation des bois
19.11 – 23.11.2001

On peut obtenir des informations détaillées et s'inscrire auprès des adresses suivantes :

Ecole de gardes forestiers de Lyss: Didier Rérat, tél. 032 387 49 25

Ecole de gardes forestiers de Maienfeld: Peter Lakerveld, tél. 081 303 41 21

Centre de formation du Mont-sur-Lausanne: Etienne Balestra, tél. 021 653 41 32

Ou sur internet: www.foersterschule.ch



Notre bulletin vous plaît-il?
Avez-vous des suggestions à nous faire ou des informations à nous communiquer?
Alors prenez contact avec nous:

CODOC, Rédaction «coup d'pouce»
Rolf Dürig
Case postale 339, 3250 Lyss
tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46

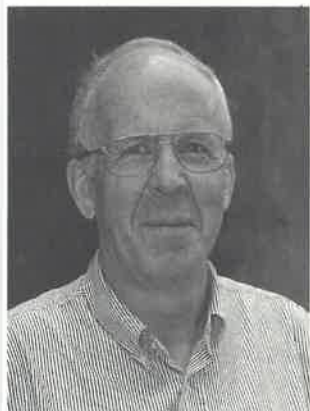
Le prochain numéro de «coup d'pouce»
paraîtra en novembre 2000.
Délai de rédaction: 7 octobre 2000

Impressum
Editeur: CODOC
Service de coordination et de documentation pour la formation forestière
Hardernstrasse 20, CP 339, CH-3250 Lyss
tél. 032 386 12 45, fax 032 386 12 46
E-Mail admin@codoc.ch
Internet <http://www.codoc.ch>

Rédaction: Rolf Dürig
Réalisation graphique:
Anex & Roth Visuelle Gestaltung, Allschwil

ÉCOLES DE GARDES FORESTIERS DE LYSS ET DE MAIENFELD: FEU VERT POUR LA CONVERSION EN CENTRES DE FORMATION

Dans le cadre de PROFOR II, les écoles de gardes forestiers de Lyss et de Maienfeld se transformeront en centres de formation dotés d'un nouveau mandat de prestations. Cette évolution pose de nombreux problèmes auxquels il s'agit de trouver une solution. «coup d'pouce» a rencontré Karl Rechsteiner, 58 ans, directeur de l'école intercantonale de gardes forestiers de Maienfeld.



coup d'pouce: Votre école de gardes forestiers se trouve en pleine mutation. Comment vivez-vous personnellement ces événements?

K. Rechsteiner: Je passe moins de temps en forêt et davantage à des séances et dans mon bureau. L'engagement est plus intensif. Mais le processus de changement amène de nouveaux contacts, par exemple avec les associations, et renforce la collaboration avec l'Ecole de Lyss. Vus d'une façon générale, ces changements représentent un pas décisif vers l'avenir. Nous devons nous adapter à l'évolution de l'économie et des politiques de formation. Il est important que nous participions à la construction de ce nouveau paysage pédagogique. C'est pourquoi je me suis attelé à cette transformation, avec mes collaborateurs.

coup d'pouce: Les écoles de gardes forestiers seront transformées en «centres de formation forestiers» et chargés d'un mandat de prestation. Qu'est-ce que cela signifie exactement? Qu'est-ce qui va changer par rapport à aujourd'hui?

K. Rechsteiner: Notre mandat actuel, qui consiste à former des gardes forestiers, va s'étendre. Par l'offre de modules, notre palette de produits dans le domaine de la formation sera enrichie. Aujourd'hui, nous devons penser en termes d'économie de marché. Il existe un marché de la formation qui se développe. Le principe de l'offre et de la demande prend de l'importance. Les candidats à une formation sont des clients, qui cherchent ce dont ils ont besoin sur le marché.

La formation forestière, autrement dit la formation des professionnels de la forêt et du paysage doit se renforcer dans les deux écoles de gardes forestiers, c'est-à-dire dans les futurs centres de formation forestiers. La construction des deux centres s'est faite grâce aux deniers publics qui permettront aussi de financer leur fonctionnement. C'est donc aussi une raison de développer l'utilisation de ces infrastructures. Cela implique que les cours organisés par des cantons ou par des associations de forestiers soient transférés vers ces centres. C'est en tout cas l'intention de notre conseil de fondation.

coup d'pouce: Où en est ce processus de transformation en centres de formation forestiers?

K. Rechsteiner: Lors de sa séance du 9 juin, notre conseil de fondation a approuvé cette conversion des écoles de gardes forestiers en centres de formation. Il a également chargé la commission (c'est-à-dire le secrétariat et moi-même) de réaliser cette tâche. Il s'agit de vérifier formellement si, avec le mandat de prestations, nous respectons encore les buts de la Fondation. Un juriste du canton des Grisons a répondu par l'affirmative. Nous allons encore soumettre la question à l'instance fédérale de surveillance des fondations. Mais nous ne pensons pas rencontrer de problèmes. En ce moment, nous sommes occupés à rédiger un concept directeur. Un projet de texte est déjà prêt. La transformation en un centre de formation, en fin de compte, aura aussi des conséquences dans l'organisation. Nous travaillerons encore plus en équipe.

L'année prochaine, nous commencerons de réorganiser notre école selon les principes du «New Public Management». Nous allons présenter clairement nos produits et groupes de produits. Il sera ainsi possible de montrer très précisément aux cantons et à la Confédération ce que nous «fabriquons». Nous pourrions de même rendre compte de l'utilisation des fonds.



REVALORISATION DU RÔLE DES RESPONSABLES CANTONAUX DE LA FORMATION

Aucun texte de loi ne les mentionne, mais les responsables cantonaux de la formation existent depuis des dizaines d'années. Ils assurent le lien entre les institutions et les personnes intéressées à se former. La coordination et le flux d'information entre les différents responsables cantonaux de la formation vont être améliorés.

Le responsable de la formation est la personne de contact et la personne qui traite des dossiers pour tout ce qui concerne la formation initiale et la formation continue dans le canton. Il est chargé de réaliser les tâches confiées par la loi au service forestier dans ces domaines. Il assure le lien entre les institutions de formation et les intéressés. En général, il s'agit d'un collaborateur intégré dans le service forestier et subordonné au chef de service.

Jusqu'ici, la coordination au niveau suisse entre les 28 responsables cantonaux de la formation, employés à temps plein ou à temps partiel, se faisait à l'occasion d'une journée de rencontre annuelle. Mais ces

dernières années, on a dû constater que cette structure ne donnait pas satisfaction. Une grande partie du potentiel considérable de ces collaborateurs reste inutilisée et leur connaissance du terrain n'est pas suffisamment mise en valeur. C'est pourquoi une réforme a été proposée à travers les mesures suivantes:

- A l'instar de l'organisation adoptée par les chefs des services cantonaux des forêts, quatre groupes régionaux seront constitués et dotés d'un président. De cette façon, les besoins croissants de coordination entre les cantons seront mieux assurés. De plus, le contact avec la Confédération sera plus simple et plus efficace (voir encadré).
- La présence de responsables de la formation au sein de groupes de travail et d'organisations sera encouragée. Une information sur le réseau de contacts actuel est aussi prévue.
- La collaboration entre cantons limitrophes et les échanges d'expériences seront améliorés et renforcés.

coupd'pouce: Le nouveau mandat de prestations va-t-il garantir l'existence des Ecoles de gardes?

K. Rechsteiner: Nous vivons dans un pays densément peuplé et intensivement exploité. La forêt y représente plus d'un quart de la surface. Il doit donc bien y avoir assez de place pour deux centres de formation et lieux de rencontre pour les spécialistes de la forêt.

Ce qu'il faut, ce sont des visions claires et un concept directeur de l'économie forestière suisse. Dans ce domaine, le projet partiel 2 de PROFOR II a fait un travail exemplaire. Et en plus, il faut une politique forestière commune. A ce sujet, le projet de texte rédigé par l'administration fédérale contient déjà de bons éléments. Et il faut enfin davantage d'esprit de solidarité, nous devons mieux nous épauler. La semaine dernière, lors d'un voyage d'étude en Finlande, nous avons réalisé que ce ne sont pas les problèmes qu'il faut mettre en avant, mais les solutions. Les Finlandais doivent faire face à beaucoup d'inconvénients: ils sont éloignés des marchés européens, au fin fond de l'Europe, ils ne produisent que de petits assortiments, etc. Et pourtant leur économie forestière est florissante; cela nous a marqués.

coupd'pouce: L'organisation de la branche forestière subit de profonds changements. Peut-être qu'à l'avenir, nous n'aurons plus besoin du garde forestier sous sa forme actuelle, mais d'un entrepreneur pour la récolte des bois et d'un spécialiste en marketing pour la vente. Accepteriez-vous d'offrir ce type de formation et êtes-vous en mesure de le faire?

K. Rechsteiner: Oui! C'est le chemin proposé par la modularisation. Les spécialistes sont formés en fonction des besoins, dans nos propres modules ou dans des modules externes. Nous achetons les modules qui

nous manquent, ou ce sont alors les candidats en formation qui cherchent les modules sur le marché. A l'avenir, il n'existera plus de métier «pour la vie». Les exigences évoluent et par conséquent, il faut se perfectionner. D'ailleurs, des modules de spécialisation et d'approfondissement sont d'ores et déjà prévus dans le cadre du projet pilote pour le prochain cycle de formation des gardes forestiers.

coupd'pouce: D'après certaines critiques, la formation des gardes forestiers serait insuffisamment adaptée aux besoins de la pratique. Comment y remédier?

K. Rechsteiner: Je poserai une autre question: que font les praticiens pour intégrer les apports de la théorie? Cette valorisation manque souvent dans la pratique, alors que les bases théoriques - par exemple les résultats de la recherche - sont indispensables pour travailler.

Les deux tiers de notre enseignement se déroulent en dehors des salles de classe, très souvent avec la collaboration de praticiens forestiers qui nous accueillent dans leur exploitation et qui dirigent les exercices et les excursions. Ces praticiens sont nombreux à travailler avec nous: des chefs d'entreprise, un ingénieur du bois, le directeur de la Communauté suisse pour le bois d'industrie, etc.

Le stage pratique dans un triage forestier a occupé jusqu'ici un quart du temps de formation des gardes, soit 17 des 69 semaines. De nombreux contenus pédagogiques sont ainsi transmis en accord avec nos buts de formation. De plus, nous avons une forêt d'études à laquelle s'ajouteront d'autres forêts à vocation didactique, par exemple celle de l'EPFZ à Sedrun.

Karl Rechsteiner, un grand merci pour cet interview.



La nouvelle organisation, les tâches et les fonctions prévues sont présentées de façon simple dans une documentation envoyée pour avis aux chefs des services cantonaux des forêts. Il semble que la majorité des réactions soient positives.

- Les responsables de la formation sont convaincus que cette nouvelle organisation les aidera à participer plus activement à la politique de la formation
- à collaborer plus efficacement avec la Confédération et avec les cantons voisins
- à introduire plus rapidement les nouveautés touchant la formation dans le canton

Cela leur permettra de forger l'avenir de la formation forestière en ce début de nouveau millénaire.

Erwin Rebmann, responsable de la formation forestière
du canton de Saint-Gall



FORMATION COMPLÉMENTAIRE DES ENSEIGNANTS DE LYSS ET DE MAIENFELD: UN SUCCÈS!

Le programme de formation complémentaire des enseignants des écoles supérieures forestières de Lyss et de Maienfeld, qui avait débuté en 1997, s'est achevé l'année dernière. Ce perfectionnement sur le plan didactique et méthodologique* a débouché sur la remise, à tous les enseignants, d'une attestation de l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISPFP) et de l'OFEFP/Direction fédérale des forêts.

Lors de la procédure de reconnaissance des deux écoles de gardes forestiers de Lyss et de Maienfeld en tant qu'écoles supérieures forestières (ESF), certaines lacunes ont été constatées dans le domaine didactique. Les écoles ont alors été chargées d'adapter la matière de l'enseignement à l'évolution technique et didactique et de veiller à ce que leurs enseignants bénéficient d'une formation complémentaire dans ces deux domaines. D'entente avec les directeurs des deux écoles, MM. De Pourtalès et Rechsteiner, la Direction fédérale des forêts rattachée à l'OFEFP a proposé de faire appel à un mandataire externe. Le 1er janvier 1997, M. Bruno Bieri de Berne et Mme Daniela Jost de la Direction fédérale des forêts (secteur Bases et formation) ont pris la responsabilité de la formation complémentaire des enseignants. Le projet «BiJo» (pour Bieri-Jost) a adapté le cours didactique 1 de l'ISPFP conçu pour les enseignants des écoles professionnelles et l'a complété en tenant compte des besoins des deux écoles en matière de formation complémentaire. Cette formation de trois ans a débouché sur une attestation de l'ISPFP et de l'OFEFP, équivalente à l'attestation délivrée pour le cours didactique 1 de l'ISPFP.

Le projet offrait un coaching individuel des enseignants, p. ex. : conseils lors de la préparation des différentes unités de l'enseignement, garantie de la qualité dans le style d'enseignement personnel, extension et amélioration du répertoire personnel de méthodes d'enseignement, suivi lors du travail d'approfondissement obligatoire, etc. Les formateurs ont aussi organisé des «journées d'impulsions», qui regroupaient l'ensemble des corps enseignants. Des ateliers axés exclusivement sur les besoins de ces derniers ont été mis sur pied.

L'équipe Bieri-Jost en charge du projet considère que les objectifs ont été entièrement atteints. La formation a porté ses fruits grâce au climat de confiance qui s'est installé. La collaboration collégiale entre les deux responsables du projet et les équipes d'enseignants reposait sur une estime réciproque. Les deux écoles et leurs directeurs ont d'emblée soutenu le projet et y ont pris part de manière exemplaire.

Pour l'équipe en charge du projet

Bruno Bieri, Berne

Daniela Jost, OFEFP/Direction fédérale des forêts

*Didactique: apprentissage de la façon d'enseigner; Méthodique: apprentissage des formes d'enseignement



23.9.2000 à Horgen ZH: «Trends in der Personalentwicklung und Betrieblichen Ausbildung», séminaire et stands d'information; informations et inscriptions: Personal-Entwicklungs-Forum, tél. 01 382 15 62

14.10.2000 à Ascona: Pentathlon forestier, concours incluant cinq disciplines dont l'abatage de précision, l'ébranchage et la coupe de précision. On peut s'inscrire par équipes

de trois et aussi individuellement dans le cas des sculptures à la tronçonneuse. Informations et inscriptions: Federlegno, Rivera, tél. 091 946 42 12

21. 3. 2001: En 2001, la Journée internationale de la forêt sera dédiée au thème «Forêt et santé».

Coordination et information: SILVIVA – coordination suisse romande, François Godi, tél. 024 425 02 82, E-mail: ggconsulting@vtx.ch

8.10. – 11.10.2001

«Forestry meets the public», Séminaire international sur le thème des relations publiques dans le domaine forestier, Walkringen/BE. Renseignements et formulaire d'inscription: OFEFP, Direction fédérale des forêts, 3003 Berne, tél. 031 324 77 83 ou 031 324 48 30



PROFOR II SOUS LA LOUPE DE LA CFFF

La Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF) a tenu sa 33ème réunion à Maienfeld les 15 et 16 juin derniers. Les discussions ont porté principalement sur le projet PROFOR II.

Les quatre chefs des projets partiels ont informé la CFFF sur l'état d'avancement des travaux en cours. Au nom du projet partiel 1, Karl Rechsteiner a orienté les participants sur la conversion des écoles de gardes en centres de formation forestiers. Les conseils de fondation respectifs de ces deux écoles ont approuvé le principe de cette transformation. Il s'agit maintenant d'examiner ce que ces changements impliquent en matière de contenus, d'organisation et de base juridique.

Albin Schmiddhauser a présenté le rapport final du projet partiel 2. Ce dernier contient un concept

stratégique pour la branche forestière ainsi que des lignes directrices pour les profils professionnels forestiers. La CFFF a manifesté un large soutien à ces résultats. Lors de la discussion, il a été souligné que la récolte du bois constitue la compétence-clé des professions forestières

Res Marty et Walter Goetze, membres du projet partiel 3, ont décrit les projets pilotes qui démarqueront à l'automne 2000. La CFFF a émis quelques suggestions au sujet du système modulaire «Forêts», qui représente la base de travail des projets pilotes. L'expérience professionnelle de deux ans, obligatoire jusqu'à présent pour les candidats à la formation de gardes forestiers, a donné matière à discussion. La CFFF est d'avis qu'il faut réduire la durée de la pratique nécessaire à 18 mois, ceci dans le cadre des projets pilotes.

Le rapport du projet partiel 4 recommande la création d'une filière Haute Ecole Spécialisée. Dans son exposé, Bruno Tissi a précisé qu'il faut 15 candidats au minimum pour qu'une filière soit reconnue. Dans le cas de la formation forestière, la filière serait bilingue. Le groupe de travail s'est fixé pour but de déposer une demande formelle auprès de l'une des Hautes Ecoles Spécialisées d'ici la fin 2000.

La période administrative de la CFFF se termine à la fin de l'année. C'est pourquoi ses membres ont réfléchi à l'avenir de la commission sur la base d'une évaluation écrite. A la suite d'un changement professionnel, Gianluigi Frigerio, responsable du ressort «forestiers-bûcherons», a quitté la CFFF. Il est remplacé par Thomas Peter, forestier-bûcheron à Aarberg.



Thomas Peter, forestier-bûcheron à Aarberg

RÉVISION DE LA LOI SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

C'est en 1997 que le Parlement fédéral a pris la décision de réviser la loi sur la formation professionnelle. Entre-temps, un projet de texte a été élaboré par la Confédération. Mis en consultation l'année dernière, il a été accueilli très favorablement. En ce moment, le projet de texte est remanié sur la base des résultats de la procédure de consultation. Le message du Conseil fédéral, accompagné du texte remanié, doit être publié au plus tard en automne et soumis au Parlement.

Que nous apporte la loi révisée sur la formation professionnelle?

Le projet de texte prévoit les principes et les changements suivants:

Loi-cadre:

La nouvelle loi sur la formation professionnelle sera une loi-cadre. Elle comprend et régit donc les formations professionnelles en dehors du domaine académique. Le système bipolaire de la formation initiale (dans une école et en entreprise) est maintenu.

Nouvelles offres de formation:

Les formations à forte proportion de cours «scolaires» peuvent être offertes à l'avenir par les écoles professionnelles. La formation professionnelle doit durer au moins trois ans. En lieu et place de la formation élémentaire, on introduit la «formation professionnelle pratique», qui se termine par l'attribution d'une attestation connue au niveau suisse.

Formation continue:

La loi prévoit le principe d'une formation la vie durant. Ce sont particulièrement les syndicats qui défendent l'idée que cette loi sur la formation professionnelle doit aussi être une loi sur la formation continue.

Hautes Ecoles Spécialisées:

Pour des études à plein temps, la durée minimale est de deux ans, stages inclus. Si la formation a lieu en cours d'emploi, elle durera au moins trois ans.

Financement:

Des forfaits basés sur les prestations remplaceront les subventions calculées en fonction du coût effectif. La Confédération a l'intention d'augmenter son financement d'environ 150 millions de francs par année. De plus, le projet de loi prévoit la création de fonds pour la formation professionnelle, alimentés par les branches concernées.

Quels sont les conséquences de la nouvelle loi pour la formation forestière?

Les professions forestières ont été soumises à la loi sur la formation professionnelle dès l'introduction de la nouvelle loi forestière en 1993. Les métiers de la forêt seront donc aussi concernés par les changements en cours.

Si le Parlement accepte le projet de loi, il faudra par exemple prolonger la durée de formation des gardes forestiers, qui est d'une année et demie, à deux ans. Quant aux éléments purement forestiers de la formation, ils sont régis par la loi forestière. Dans ce domaine, c'est donc l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage qui reste compétent.

Des informations concernant la nouvelle loi sur la formation professionnelle sont disponibles aux adresses suivantes: CODOC, www.codoc.ch
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT,
Effingerstrasse 27, 3003 Berne, tél: 031 322 21 27,
E-Mail: Thomas.Bachofner@bbt.admin.ch
Résultats de la procédure de consultation sur internet (Communiqué de presse et résultats de la consultation du 23.2.2000): <http://www.admin.ch/bbt/BBTBFF.HTM>

CODOC ACTUEL



ACTUALITÉS CODOC ...EN BREF

CODOC fonctionne comme une entreprise

Bien que CODOC soit une entreprise de services financée par la Confédération, elle poursuit les mêmes objectifs qu'une entreprise privée. Ceux-ci sont déterminés par le comité de direction. CODOC veille à assurer qualité et ponctualité, cette dernière s'appliquant aussi au règlement des factures. L'accès au service de prêt est gratuit et il est possible d'acheter divers documents et du matériel d'enseignement. Madame Vadura se fera un plaisir de répondre à vos questions: tél. 032 386 12 45.

Matériel d'exposition

CODOC a fait réaliser une paroi d'exposition mobile destinées aux foires d'expositions ou plus généralement à l'information professionnelle. Ce support est livré dans une caisse de transport et accompagné de brochures et d'autres documents. Il peut être commandé et retiré auprès de CODOC.

Journal de travail 2000

En Suisse alémanique, plusieurs cantons travaillent en collaboration avec CODOC à une nouvelle édition du journal de travail. Le canton de Saint-Gall est responsable de la rédaction. Une version pilote a été déjà testée. En Suisse romande aussi, on s'efforce de produire une version moderne en français dans des délais raisonnables.

Foire forestière 2001

Pour se présenter en commun à la foire forestière 2001, les associations et les institutions forestières ont mis sur pied un groupe de travail. La direction du projet a été confiée à l'entreprise IWA.KELLER & Rutishauser, planification/conseils pour la forêt et le paysage.

Internet

En septembre, CODOC va introduire une nouvelle présentation interactive sur internet. Le site sera encore développé par la suite pour échanger et diffuser des informations, de façon à encore mieux exploiter les possibilités offertes par le réseau. Mais CODOC ne renoncera pas pour autant à ses moyens de communication habituels, comme par exemple le bulletin «coup d'pouce».

Vidéo Lothar

Le centre de compétences VIDEO du Mont-sur-Lausanne, le département «sécurité du travail» de la CNA, le secteur de la formation de l'EFAS et CODOC ont décidé de produire en commun une vidéo à but pédagogique sur le bûcheronnage dans les forêts renversées par le vent. Elle sera disponible dès l'automne 2000 et pourra être louée.

Matériel d'enseignement pour forestiers-bûcherons

Un groupe de travail a révisé le chapitre «cubage des bois» et l'a ainsi adapté aux nouveaux usages du commerce des bois. On peut se le procurer au secrétariat de CODOC.

Supplément «exercices» pour le maître

Ce supplément existe déjà pour la version allemande des «Connaissances professionnelles – Forestier/ère-bûcheron/ne». Une partie des exercices est maintenant disponible en version française.



La Commission fédérale pour la formation forestière (CFFF) a tenu sa 33ème réunion à Maienfeld



INFORMATION



NOUVEAU MATÉRIEL PÉDAGOGIQUE

Nouveau matériel pédagogique disponible en trois langues:

«Dangers naturels et forêt de protection».

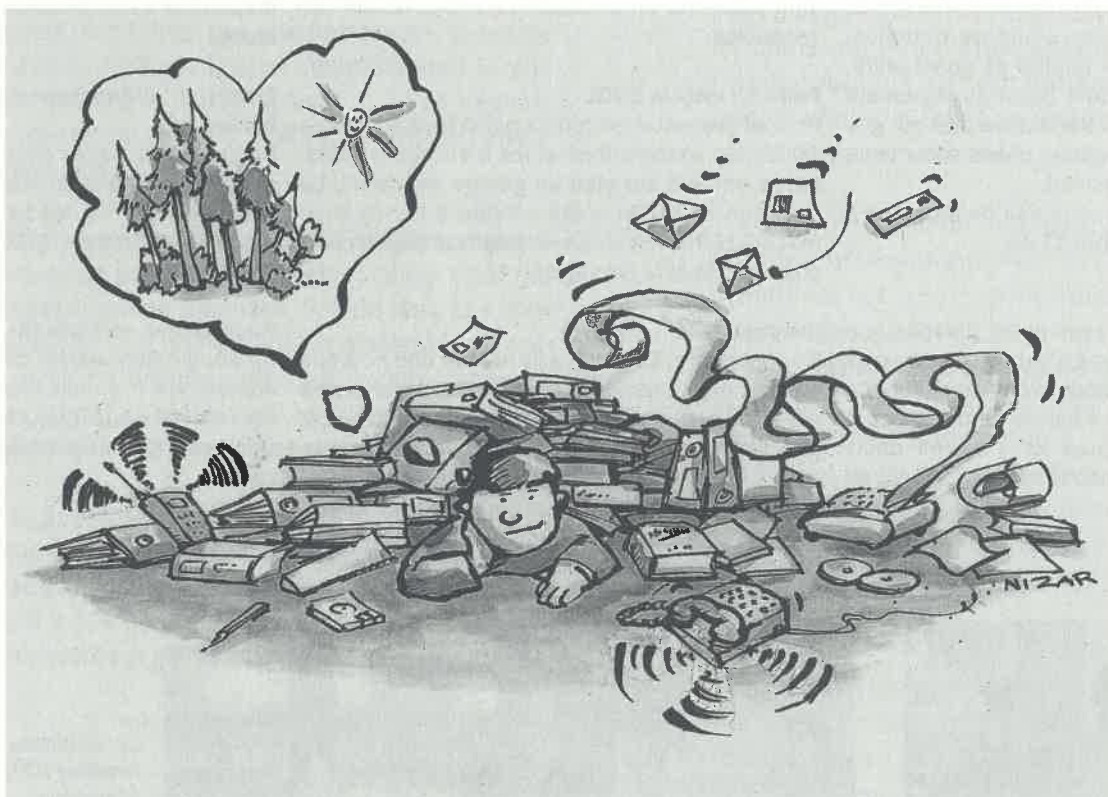
Une vidéo, des fiches pédagogiques pour l'élève, la brochure

«Forêt de protection».

ainsi que des commentaires à l'adresse des enseignants
peuvent être commandées auprès des Editions scolaires du canton de Berne
Güterstrasse 13, 3008 Berne
tél. 031 380 52 52, E-Mail: blmv@blmv.ch

P.P.

3000 Bern 21



coup d'pouce
Bulletin pour la formation forestière

